

États financiers

**Fonds pour l'amélioration de la programmation
locale**

31 août 2011

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'intention du conseil d'administration du

Fonds canadien pour l'amélioration de la programmation locale

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **Fonds pour l'amélioration de la programmation locale**, qui comprennent le bilan au 31 août 2011 et l'état des résultats et du solde du Fonds pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. À l'exception de ce qui est expliqué ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les apports versés au Fonds sont fondés sur les rapports sur les produits bruts réalisés au cours de l'exercice précédent par les entreprises de distribution de radiodiffusion [«EDR»] terrestres et les entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion directe [«SRD»] titulaires d'une licence dans le cadre des activités de radiodiffusion fournies au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes [«CRTC»]. Le CRTC nous a transmis un résumé de ces renseignements. Nous n'avons pas audité les rapports soumis au CRTC. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de déterminer s'il convient de rajuster les apports versés au Fonds et les montants répartis du Fonds.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des éventuels rajustements qui auraient pu être jugés nécessaires pour les raisons évoquées au paragraphe précédent, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Fonds pour l'amélioration de la programmation locale** au 31 août 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst + Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 1 décembre 2011

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

BILAN

Au 31 août

	2011	2010
	\$	\$
ACTIFS		
Encaisse	10 753 747	9 883 814
Apports à recevoir	2 023 243	3 724 832
	12 776 990	13 608 646
PASSIFS ET SOLDE DU FONDS		
Passifs		
Comptes créditeurs et charges à payer	22 246	16 500
Montants répartis	12 754 744	13 592 146
Passifs total	12 776 990	13 608 646
Solde du Fonds	—	—
	12 776 990	13 608 646

Voir les notes complémentaires.

Engagement [note 5]

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SOLDE DU FONDS

Exercice terminé le 31 août

	2011	2010
	\$	\$
RECETTES		
Apports versés au Fonds	106 562 707	100 676 231
Intérêts	91 024	25 723
	<u>106 653 731</u>	<u>100 701 954</u>
DÉPENSES		
Montants répartis du Fonds	106 099 825	100 038 528
Administration du Fonds	440 700	531 658
Assurance	63 234	63 705
Audit	28 809	16 500
Frais juridiques	19 830	48 848
Frais bancaires	1 333	1 195
Traduction	—	1 520
	<u>106 653 731</u>	<u>100 701 954</u>
Résultat net de l'exercice et solde du Fonds	<u>—</u>	<u>—</u>

Voir les notes complémentaires.

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 août 2011

1. OBJECTIF DU FONDS

Le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale [le «Fonds»] a été créé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes [«CRTC»] en octobre 2008 par suite de l'Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100. Le Fonds vise à soutenir la programmation locale réservée aux stations de télévision conventionnelle qui exercent leurs activités dans des marchés non métropolitains. Les objectifs du Fonds consistent à garantir que les téléspectateurs des petits marchés canadiens continuent à recevoir une programmation locale diversifiée, à améliorer la qualité et la diversité de la programmation locale de ces marchés et à veiller à ce que les téléspectateurs des marchés francophones ne soient pas désavantagés par la petite taille de ces marchés.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Méthode de la comptabilité d'exercice

Les recettes et les dépenses sont constatées selon la comptabilité d'exercice au cours de la période où elles surviennent, que les opérations soient ou non définitivement réglées par la réception ou le versement d'une somme d'argent.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds comprennent l'encaisse, les apports à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer et les montants répartis. À moins d'avis contraire, la juste valeur de ces instruments financiers équivaut à leur valeur comptable. Selon la direction, le Fonds n'est pas soumis à un risque de taux d'intérêt, de change ou de crédit élevé découlant de ces instruments financiers.

c) Contributions versées au Fonds

Le Fonds est financé grâce aux apports des EDR terrestres et des SRD titulaires d'une licence. Le taux de contribution est fixé à 1,5 % des produits bruts réalisés au cours de l'exercice précédent dans le cadre des activités de radiodiffusion. Les ajustements sont comptabilisés au cours de l'exercice où le changement est communiqué à l'administrateur du Fonds par le CRTC.

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 août 2011

d] Montants répartis du Fonds

Le Fonds est réparti entre les stations admissibles de la manière suivante : un tiers des fonds totaux est également réparti entre les stations admissibles des marchés francophones et anglophones, tandis que les deux autres tiers sont répartis de sorte que 70 % vont aux marchés anglophones et 30 % aux marchés francophones. Ces derniers montant sont accordés en fonction de la moyenne des dépenses nettes de la programmation locale sur trois ans et sont proportionnels au pourcentage de financement prévu au titre du Fonds pour toutes les stations admissibles d'un marché linguistique. L'admissibilité à la participation au Fonds pour l'amélioration de la programmation locale est déterminée par le CRTC. Les ajustements sont comptabilisés au cours de l'exercice où le changement est communiqué à l'administrateur du Fonds par le CRTC.

e] Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et hypothèses comptables qui influent sur les montants constatés des actifs, passifs, recettes et charges, ainsi que sur la présentation des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. FONDS CANADIEN POUR L'AMÉLIORATION DE LA PROGRAMMATION LOCALE

Le Fonds canadien pour l'amélioration de la programmation locale supervise l'administration du Fonds et le rendement de son administrateur dans l'exercice de ses fonctions. Toutes les charges du Fonds canadien pour l'amélioration de la programmation locale sont payées par le Fonds et sont considérées comme des charges engagées par celui-ci.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds considère que son capital correspond au solde de son compte bancaire. Son but premier est d'investir son capital de façon à pouvoir poursuivre ses activités et remplir ses objectifs. Le capital est investi sous la direction du conseil d'administration du Fonds canadien pour l'amélioration de la programmation locale en vue de générer un taux de rendement raisonnable, en réduisant les risques et en veillant à ce que des placements liquides suffisants soient disponibles pour les besoins courants en matière de flux de trésorerie. Le capital du Fonds n'est soumis à aucune exigence externe.

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 août 2011

5. ENGAGEMENT

Accord d'administration du Fonds

Le Fonds canadien pour l'amélioration de la programmation locale a retenu les services d'une entreprise en vue d'administrer le Fonds au coût de 400 000 \$ plus les taxes applicables pour l'exercice terminé le 31 août 2012.

6. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été dressé, car toutes les informations pertinentes sont contenues dans les autres états financiers.